



Remboursement frais de téléphone

Par **tof530**, le **13/06/2014** à **07:41**

bonjour

j' ai un petit litige avec mon patron:

j'ai pris des congés au mois de mai et suis partie a l'étranger,vu que je suis cadre et responsable d'une agence je travail souvent pendant mes congés,j'ai donc demandé a ma direction de me prendre un forfait international pour ma semaine en turquie pour que je puisse lire mes mails,je précise que j'avais proposer de le payer car nous avons un systeme de forfait et si il y a dépassement sfr facture le surplus a l'employé car ils ont notre RIB (pris un peut en otage car rien a dire)donc arrivé en Turquie le mercredi je reçois un sms de sfr me disant que mon forfait est épuiser et que j'avais que 10 mo donc les mails reçus avec pièces jointes depasse largement ceci donc j'ai 260.00€ et mon employeur ne veut pas me les rembourser et je n ai aucun recours avec sfr car c est un forfait flotte sfr donc ne veulent pas négocier avec moi donc conflit avec mon patron que puije faire? mon patron ne veut pas me rembourser car il dit que c est sur une période de congé

Par **P.M.**, le **13/06/2014** à **08:08**

Bonjour,

Le seul recours que vous puissiez avoir c'est de prouver que ce sont des frais professionnels et que vous n'êtes pas responsable si l'on vous a envoyé des mails professionnels alors que l'employeur aurait dû souscrire à un abonnement temporaire international pour qu'il n'y ait pas un tel dépassement...